

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BONIFACE

Première séance de la session régulière du mois d'avril 2018 du Conseil municipal de Saint-Boniface, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances, lundi le 9 avril 2018 à laquelle sont présents les conseillers (ère) Luc Arseneault, Marie-Eve Landry, Jonathan Fleury, Sylvio Bourgeois, Stéphane Normandin, sous la Présidence de monsieur le Maire Pierre Désaulniers, formant quorum.

Le Directeur général, monsieur Jacques Caron ainsi que la Secrétaire-trésorière, madame Maryse Grenier sont également présents.

ORDRE DU JOUR

Rés. 18-72

ADOPTION

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve Landry et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé après avoir rayé l'item suivant :

13- (alinéa 1) Lignage des rues

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Rés. 18-73

**ADOPTION PROCÈS-VERBAL
SÉANCE RÉGULIÈRE - 5 MARS 2018**

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 5 mars 2018;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Sylvio Bourgeois et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 5 mars 2018 tel que rédigé.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Rés. 18-74

APPROBATION

ATTENDU QUE le Conseil municipal prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses des cadres et des autorisations de paiements de comptes du Directeur général et de la Secrétaire-trésorière en regard des décisions prises dans le cadre des séances antérieures;

ATTENDU QUE le Conseil municipal prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses;

SUITE ITEM « RÉS. 18-74/LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER »

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Arseneault et résolu que le Conseil municipal approuve la liste des comptes payés et à payer dont copie a été remise à chacun des membres du Conseil avant la présente séance, et d'autoriser leur paiement au montant de 409 556.67 \$ et que celle-ci est déposée dans les archives de la Municipalité sous la cote temporaire ***CPTILT2018104***.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

CORRESPONDANCE

Du Gouvernement du Québec, le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, monsieur André Fortin, une lettre pour informer la Municipalité de l'octroi d'une aide financière de 8 928 \$ en remboursement des travaux d'entretien de la signalisation aux passages à niveau pour l'année 2017.

De monsieur Richard Ratté, une lettre pour signifier à la Municipalité de faire une demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), afin réduire la vitesse à 50 km/h dans toute la partie du boulevard Trudel Est où il y a des maisons privées pour la sécurité des enfants de ce secteur.

Rés. 18-75

MTMDET - DEMANDE RÉDUCTION DE VITESSE

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve Landry et résolu que le Conseil municipal demande au ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET) de réduire la vitesse maximale permise à 50 km/h dans le tronçon du boulevard Trudel Est (Route 153) compris entre le numéro civique 1145 et la sortie 211 de l'autoroute de l'Énergie en raison de la présence de plusieurs maisons privées et pour la sécurité des enfants de ce secteur.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

De la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), une lettre pour aviser le Conseil municipal qu'une ristourne au montant de 5 829 \$ lui sera versée pour l'exercice financier 2017 concernant le dossier des assurances de la Municipalité.

Du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, Direction générale de la Mauricie - Centre du Québec, une demande de vérification afin de savoir si la Municipalité prévoit planifier des travaux au cours des prochaines années sur la route 153 située sur notre territoire qui nécessiteraient une concertation comme par exemple des remplacements de conduites, ce dernier prévoit des travaux d'asphaltage sur cette route.

De la MRC de Maskinongé, une copie de la résolution no 67/03/18 concernant l'adoption du règlement no 253-17 modifiant le schéma d'aménagement et développement révisé afin d'apporter plusieurs modifications concernant le lotissement, le transport aérien, les conditions d'émission de permis et certificats et les usages résidentiels de moyenne et forte densité dans l'affectation récréative ainsi qu'un document indiquant la nature des modifications que les Municipalités devront apporter à leur plan et leurs règlements d'urbanisme.

SUITE ITEM « CORRESPONDANCE »

De la MRC de Maskinongé, une copie de la résolution no 68/03/18 concernant l'adoption du règlement no 254-17 modifiant le schéma d'aménagement et développement révisé afin d'intégrer au document complémentaire le nouveau cadre normatif du ministère de la Sécurité publique quant aux zones à risques de glissement de terrain ainsi qu'un document indiquant la nature des modifications que les Municipalités devront apporter à leur plan et leurs règlements d'urbanisme.

De la MRC de Maskinongé, une copie certifiée conforme du règlement no 256-18 décrétant des travaux de pavage et d'installation de lampadaires dans le parc industriel régional (Phase 1) et pourvoyant à l'appropriation de deniers nécessaires pour en défrayer le coût par emprunt à long terme n'excédant pas six cent cinquante mille dollars (650 000 \$).

CONFIRMATIONS FORMATIONS DES ÉLUS MUNICIPAUX

DÉPÔT

La Secrétaire-trésorière, en conformité avec les dispositions de l'article 15 de la « *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* » dépose à la table du Conseil municipal les confirmations de formations des élus municipaux à cet effet soit celles de :

- Monsieur Pierre Désaulniers, Maire
- Monsieur Luc Arseneault, conseiller siège no 1
- Madame Marie-Eve Landry, conseillère au siège no 2
- Monsieur Jonathan Fleury, conseiller au siège no 3
- Monsieur Sylvio Bourgeois, conseiller au siège no 4
- Monsieur Stéphane Normandin, conseiller au siège no 5

HLM

Rés. 18-76

BUDGET 2018

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Normandin et résolu que le Conseil municipal accepte le budget de l'exercice financier 2018 de l'Office municipal d'habitation de St-Boniface-de-Shawinigan (HLM) avec un déficit à être assumé par la Municipalité de 10% soit un montant de 5 467 \$ et autorise également le paiement de la contribution.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

RESSOURCES HUMAINES

ÉLUS ATTITRÉS AU DOSSIERS RH

Rés. 18-77

DÉSIGNATION

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Arseneault et résolu que le Conseil municipal désigne les conseillers messieurs Jonathan Fleury et Sylvio Bourgeois comme étant les élus attitrés aux différents dossiers relatifs aux ressources humaines (RH) de la Municipalité, ces derniers ayant pour mission de représenter le Conseil municipal et de faire part de leurs observations et recommandations à celui-ci.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

LETTRÉ D'ENTENTE & HORAIRE DE TRAVAIL

Rés. 18-78

AUTORISATION - SIGNATURE

ATTENDU QUE suite à des rencontres de travail entre le comité désigné et les représentants du Syndicat des travailleuses et travailleurs municipaux de St-Boniface (CSN), un projet d'entente no 7 ayant pour objet d'apporter une modification au titre d'emploi et aux responsabilités du poste d'Inspecteur municipal adjoint;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Fleury et résolu que le Conseil municipal :

- Approuve le projet de la lettre d'entente no 7;
- Autorise le Directeur général, le Maire, et les conseillers messieurs Jonathan Fleury et Sylvio Bourgeois à signer pour et au nom de la Municipalité ladite lettre d'entente ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour lui donner plein effet.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

Rés. 18-79

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est membre de la Fédération québécoise des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Municipalité de bénéficier de soutien en ressources humaines et relations du travail, s'il y a lieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Arseneault et résolu que la municipalité de Saint-Boniface mandate le Service en ressources humaines et relations du travail de la FQM afin qu'il la conseille et l'appuie, le cas échéant, en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, au tarif horaire maximal de 150 \$.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

RÈGLEMENT NO 477

AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Jonathan Fleury donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du Conseil municipal, d'un projet de règlement no 477 décrétant une délégation de pouvoir à certains employés municipaux.

PROJET DE RÈGLEMENT NO 477

Le Directeur général présente le projet du règlement numéro 477 ayant pour effet de déléguer à la Directrice des Loisirs le pouvoir d'autoriser des dépenses de nature courante relatives aux activités municipales dont les dépenses sont imputées aux postes budgétaires « Santé et bien-être » ainsi que « Loisirs et culture » jusqu'à concurrence de 2 000 \$ et à l'inspecteur municipal adjoint et responsable de l'hygiène du milieu le pouvoir d'autoriser

SUITE ITEM « PROJET DE RÈGLEMENT NO 477 »

des dépenses reliées aux travaux publics et au fonctionnement des réseaux d'aqueduc et d'égout dont les dépenses sont imputées aux postes budgétaires de « Transport », d' « Hygiène du milieu » ou de « Loisirs » jusqu'à concurrence de 3 000 \$.

ACQUISITIONS DE TERRAINS

Rés. 18-80

LOTS NOS 3 763 214 & 3 762 258 (PIERRE CHRÉTIEN)

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvio Bourgeois et résolu que le Conseil municipal autorise l'acquisition de terrains de monsieur Pierre Chrétien soit les lots 3 763 214 et 3 762 258 (Place Chrétien) du cadastre du Québec et ce, sans aucune contrepartie monétaire ou autres, cette acquisition découlant, entre autres, d'ententes prises en mars 1990 et autorise également le Maire et le Directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité ledit contrat d'acquisition ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour lui donner plein effet.

Cette acquisition sera faite sans aucune garantie de la part de Monsieur Chrétien et aux risques et périls de la Municipalité.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

Rés. 18-81

LOT NO 3 761 440 (VENTE POUR TAXES)

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve Landry et résolu que le Conseil municipal autorise l'acquisition du terrain de la MRC de Maskinongé (lot numéro 3 761 440 du cadastre du Québec ayant appartenu à madame Gabrielle Bourassa-Lemay) et ce, sans aucune contrepartie monétaire ou autres, cette acquisition découlant, entre autres, d'un jugement de distribution faisant suite à une vente pour défaut de paiement de taxes foncières en date du 3 janvier 2013 et autorise également le Maire et le Directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité ledit contrat d'acquisition ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour lui donner plein effet.

Cette acquisition sera faite sans aucune garantie de la part de la MRC et aux risques et périls de la Municipalité.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

DEMANDES MTMDET

Rés. 18-82

BALAYAGE PRIORITAIRE ROUTE 153

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Arseneault et résolu que le Conseil municipal demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) de faire en priorité le balayage de la route 153 située sur le territoire de la Municipalité qui est sous sa juridiction afin de limiter au minimum la quantité de sable ruisselant dans les égouts pluviaux et que cela entraîne des inconvénients.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

SUITE ITEM « DEMANDES MTMDET »

Rés. 18-83

AJOUT SURLARGEUR TRAVAUX ROUTE 153

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) veille présentement à la planification de divers travaux d'asphaltage sur les routes de la région pour les prochaines années dont la route 153 située sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU QUE le MTMDET a demandé à la Municipalité par une lettre datée du 19 mars 2018, si elle planifiait des travaux au cours des prochaines années dans ce même secteur qui nécessiteraient une concertation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Arseneault et résolu que suite à cette lettre, le Conseil municipal demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) :

QUE lors des travaux d'asphaltage prévus cette année sur la route 153 à partir de la sortie 211 de l'autoroute de l'Énergie (autoroute 55) jusqu'au cap de roche de la Ville de Shawinigan (secteur de la Baie) d'ajouter une surlargeur asphaltée dans l'accotement de cette route pour la sécurité des cyclistes qui y circulent régulièrement.

QUE pour la même raison, lors des travaux d'asphaltage dans les années futures, de prévoir également l'ajout d'une surlargeur asphaltée dans l'accotement de la route 153 à partir de la sortie 211 de l'autoroute de l'Énergie (autoroute 55) jusqu'à l'intersection avec la rue Principale.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

MODIFICATIONS USINE DE TRAITEMENT EAU POTABLE PHASE 2

Rés. 18-84

DÉCOMPTE PROGRESSIF #4 CONSTRUCTIONS F.J.L.

ATTENDU la recommandation positive de paiement de la firme d'ingénieurs CIMA+ en charge de la surveillance du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve Landry et résolu que le Conseil municipal accepte le décompte progressif #4 au montant de 21 048.98 \$ (avant taxes) du contrat de construction octroyé à Constructions F.J.L. (Rés. 34-17) concernant des modifications à l'usine de traitement de l'eau potable (phase 2) et en autorise le paiement selon les spécifications prévues au contrat.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

RÉFECTION DES RUES BELLEMARE, Fiset ET ST-PROSPER

Rés. 18-85

DÉCOMPTE PROGRESSIF # 6 BLR EXCAVATION

ATTENDU la recommandation positive de paiement de la firme d'ingénieurs Pluritec Ltée en charge de la surveillance du projet;

SUITE ITEM « RÉS. 18-85/DÉCOMPTE PROGRESSIF # 6 BLR EXCAVATION »

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Normandin et résolu que le Conseil municipal accepte le décompte progressif #6 au montant au crédit de 42 489.81 \$ avant taxes du contrat de construction octroyé à BLR Excavation inc. (Rés. 82-17) concernant les travaux de réfection des infrastructures décrétés par le règlement d'emprunt #472 concernant les rues Bellemare, Fiset et St-Prosper et en autorise le paiement selon les spécifications prévues au contrat.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

SOUSSIONS		
FOURNITURE ET ÉPANDAGE DE CHLORURE DE CALCIUM		
NOMS DES SOUMISSIONNAIRES	OPTION A (SOLUTION LIQUIDE) TAXES EN SUS	OPTION B (EN FLOCONS) TAXES EN SUS
Les Entreprises Bourget Inc.	19 841.11 \$	NIL
Multi Routes Inc.	Non conforme	Non conforme
Somavrac C.C. Inc.	Non conforme	Non conforme

Rés. 18-86

ACCEPTATION - SOUMISSION

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve Landry et résolu que le Conseil municipal adjuge le contrat sur la base de l'option A et conséquemment, accepte la soumission de la Cie « *Les Entreprises Bourget Inc.* » au montant de 19,841.11 \$ avant taxes concernant la fourniture et l'épandage de chlorure de calcium liquide 35% (abat poussière) sur différents chemins de gravier se trouvant sur le territoire de la municipalité. Cette soumission étant la plus basse conforme.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Rés. 18-87

FACTURATION #4 PLURITEC

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Arseneault et résolu que le Conseil municipal autorise le paiement de la facturation partielle #4 au montant de 18 053 \$ avant taxes du contrat d'honoraires professionnels en ingénierie octroyé à Pluritec Ltée (Rés. 42-17, 144-17, 244-17, 18-39) relativement aux travaux d'égout sanitaire, d'assainissement des eaux usées, de voirie ainsi que des travaux connexes décrétés par les règlements d'emprunts #395 et #473.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

SUITE ITEM « ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES »

Rés. 18-88

ÉTUDE FFMH

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Fleury et résolu que le Conseil municipal accepte l'offre de services professionnels du «*Groupe BC2* » au montant de 3 980.00 \$ + taxes concernant une étude FFMH pour le projet d'assainissement des eaux usées de la Municipalité.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

SERVICE INCENDIE

Rés. 18-89

DÉMISSIONS POMPIERS

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvio Bourgeois et résolu que le Conseil municipal accepte les démissions de messieurs Jean-François Huppé et Jonathan Proteau à titre de pompiers à temps partiel du Service des Incendies de la Municipalité.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

SERVICE D'URBANISME

DÉROGATIONS MINEURES

MADAME MARISSA TURENNE & MONSIEUR LOUIS-PATRICK RICHARD

Rés. 18-90

ACCEPTATION DEMANDE

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Arseneault et résolu que le Conseil municipal sur recommandation des membres du Comité Consultatif d'Urbanisme accepte la dérogation mineure demandée par madame Marissa Turenne & monsieur Louis-Patrick Richard visant à réduire la marge de recul avant minimum du bâtiment principal à 5 mètres au lieu des 10 mètres prévus à la zone 304 du règlement de zonage no 337, le tout conformément au règlement sur les dérogations mineures no 342 afin de permettre la construction d'une nouvelle résidence sur la future propriété qui sera située sur la rue Paul-Émile (lot no 5 369 869).

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

MONSIEUR GILLES BELLEMARE

Rés. 18-91

ACCEPTATION DEMANDE

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Arseneault et résolu que le Conseil municipal sur recommandation des membres du Comité Consultatif d'Urbanisme accepte la dérogation mineure demandée par monsieur Gilles Bellemare visant une opération cadastrale qui aurait pour effet de réduire la marge de recul arrière minimum d'un bâtiment existant, qui sera réduit de 6 mètres à l'arrière, soit à 0,5 mètre au lieu des 9 mètres prévus à la zone 340 du règlement de zonage no 337, le tout conformément au règlement sur les dérogations mineures no 342 sur la propriété sise au 1720 rue Principale (lot no 6 073 413) après la vente d'une partie de ce lot afin de régulariser le lot no 5 870 913 pour qu'il soit de forme régulière.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

SUITE ITEM « SERVICE D'URBANISME »

PERSONNE RESPONSABLE EN URBANISME & ENVIRONNEMENT

Rés. 18-92

PROCESSUS EMBAUCHE

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvio Bourgeois et résolu que le Conseil municipal autorise le Directeur général à débiter le processus d'embauche en vue de combler le poste d'inspecteur en urbanisme et environnement vacant.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

RÈGLEMENTS URBANISME & ENVIRONNEMENT

Rés. 18-93

PERSONNES DÉSIGNÉES

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve Landry et résolu que le Conseil municipal désigne le Directeur général comme personne responsable pour l'application des règlements en urbanisme ou environnement et l'émission des permis à cet effet ainsi que le Directeur des travaux publics pour l'émission des permis concernant les installations septiques.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

AVIS DE MOTION

FREINS JACOB

Monsieur le conseiller Stéphane Normandin donne avis de motion qu'à la prochaine ou à une séance subséquente le Conseil municipal prendra en considération et adoptera s'il y a lieu un règlement concernant l'utilisation des freins Jacob sur le territoire de la Municipalité.

AIDES FINANCIÈRES

Rés. 18-94

15^e GROUPE CARCAJOU DE ST-BONIFACE

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Arseneault et résolu que le Conseil municipal accorde une aide financière de 930 \$ au 15^e Groupe Carcajou de St-Boniface pour les camps à venir ainsi qu'un montant 2,550 \$ pour les cinquante et un (51) jeunes inscrits pour l'année 2017-2018 soit 50 \$ par jeune et en autorise le paiement.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

Rés. 18-95

HOCKEY MINEUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Arseneault et résolu que le Conseil municipal accorde une aide financière de 4,300 \$ au Hockey Mineur de Saint-Boniface pour les aider à défrayer les coûts d'inscription des quatre-vingt-six (86) joueurs mineurs inscrits pour la saison 2017-2018 représentant un montant de 50 \$ par jeune et en autorise le paiement.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

SUITE ITEM « AIDES FINANCIÈRES »

Rés. 18-96

HOCKEY MINEUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Arseneault et résolu que le Conseil municipal accorde une aide financière de 1 500 \$ au Hockey Mineur de Saint-Boniface pour l'organisation du tournoi féminin qui s'est déroulé du 10 au 19 novembre 2017 à l'aréna de Saint-Boniface et en autorise le paiement.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

CPA LES PERCE-NEIGE DE ST-BONIFACE

Rés. 18-97

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Arseneault et résolu que le Conseil municipal accorde une aide financière de 2,150 \$ au Club de Patinage Artistique de Saint-Boniface pour les aider à défrayer les coûts d'inscription des quarante-trois (43) jeunes inscrits pour la saison 2017-2018 représentant un montant de 50 \$ par jeune et en autorise le paiement.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

Rés. 18-98

CAMP DE JOUR CPE LE JARDIN DU PIPANDOR

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Arseneault et résolu que le Conseil municipal accorde une aide financière d'un montant de 1 000 \$ pour l'achat du matériel éducatif et l'organisation des sorties ainsi que la location gratuite des locaux de la municipalité concernant le camp de jour 2018 du CPE Le Jardin du Pipandor et en autorise le paiement.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

VARIA

- **SKI DE FOND**

Rés. 18-99

ACQUISITION TRACEUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Fleury et résolu que le Conseil municipal accepte la proposition de Excavation J.A. Godin inc. concernant l'acquisition d'un traceur de la piste de ski de fond au montant de 3 700\$ avant taxes.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

- **DEK HOCKEY**

Rés. 18-100

ESPACE PUBLICITAIRE

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve Landry et résolu que le Conseil municipal autorise la location annuelle d'un espace publicitaire sur une bande de la patinoire du dek hockey à Saint-Boniface au montant de 300 \$ avant taxes et en autorise le paiement.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

SUITE ITEM « VARIA »

- **AUTRES DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES**

- **FABRIQUE SAINT-BONIFACE**

Rés. 18-101

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Normandin et résolu que le Conseil municipal accorde une aide financière sous la forme de main-d'œuvre pour l'entretien du terrain de la Fabrique de Saint-Boniface.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

- **PROGRAMME DE SOUTIEN EN SAINTE ALIMENTATION**

Rés. 18-102

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve Landry et résolu que, dans le cadre du programme de soutien en saine alimentation de la MRC de Maskinongé, le Conseil municipal s'engage à contribuer pour un montant cible de 281.25\$ pour l'organisation d'un projet répondant aux critères du programme en collaboration avec l'organisme Maski en forme.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

- **DÉFI SANTÉ**

Madame la conseillère Marie-Eve Landry fait état des activités passées et à venir en lien avec le Défi Santé.

- **PAGE FACEBOOK**

Monsieur le conseiller Sylvio Bourgeois informe l'assemblée de l'arrivée de la page Facebook de la Municipalité.

- **MOBILITÉ DURABLE**

Monsieur le conseiller Luc Arseneault informe l'assemblée au sujet de la mobilité durable.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Rés. 18-103

ADOPTION

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Normandin et résolu que cette séance soit close.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

Maire

Secrétaire-trésorière